

**Face aux attaques contre les salarié-e-s
du privé comme du public,**

agir

**et renforcer un syndicalisme
de propositions et de lutte**

Les décisions du gouvernement, ses contre-réformes, vont toutes dans le même sens: la remise en cause des droits des salarié-e-s, actif-ves, retraité-e-s et sans emploi et parallèlement le démantèlement de ce qui fait le ciment de notre société: les Services Publics. Suppression de fait des 35 heures, passage à 42 ans de cotisation pour les retraites, remise en cause des droits des demandeur-ses d'emploi, menaces sur les contrats saisonniers, baisse généralisée du pouvoir d'achat, privatisation renforcée des services publics de l'énergie, avec les conséquences que l'on peut voir sur l'augmentation des tarifs de l'énergie pour les particuliers, démantèlement programmé du Service Public d'Education avec la mise en concurrence des établissements, la suppression de dizaines de milliers de postes, la suppression des IUFM, la possibilité sur des emplois publics d'embaucher des salarié-e-s de droit privé...

Parallèlement, les libertés sont remises en cause. La mise en place du service minimum dans les transports, le Service Minimum d'Accueil dans les écoles, le fichage systématique des citoyen-nes, le dernier avatar étant la mise en place du fichier EDVIGE permettant, entre autres, le fichage informatique des militant-e-s associatifs, syndicaux, politiques! Volonté de remise en cause du droit syndical tant dans le public que le privé... Cible privilégiée de ces attaques liberticides: les syndicats qui refusent de se laisser abattre ou d'accompagner ces contre-réformes, et la Cgt est bien entendu en 1° ligne. Il n'est pas innocent, même si cela peut paraître anecdotique, que le Député-Président du Conseil Général-Maire cumularde de Nice, proche de Nicolas Sarkozy, ait choisi fin juillet d'expulser la Cgt des locaux qui lui sont attribués (depuis 1893!). Et ce alors qu'elle héberge depuis des mois le collectif des travailleurs sans papier, alors que la Cgt est entrée en campagne électorale pour

les élections prud'homales qui se déroulent en décembre...

La Cgt n'est pas opposée aux réformes, elle a fait des propositions sur les retraites, sur le financement de la Sécurité Sociale, sur la réforme des services publics... Dans l'Education Nationale, la Cgt Educ'Action fait aussi des propositions pour que ce Service Public puisse fonctionner, se renforcer, se transformer... Mais force nous est de constater que de négociations il n'y a pas réellement, que sous un apparence de discussions et « d'ouverture », cet Etat est devenu de plus en plus « autoritaire » et méprisant!

Avec la Confédération Cgt, la Cgt Educ'Action entend aider à la mobilisation des salarié-e-s pour faire que leur voix soit entendue. Ce n'est pas facile aujourd'hui, et les échecs que le mouvement social a connus l'an passé, pèsent lourd dans la balance. Mais les succès engrangés par les travailleurs sans papier pour

leur régularisation, impulsée en grande partie par la Cgt, montrent que gagner est possible aujourd'hui comme cela l'était hier!

Renforcer notre syndicalisme de propositions et de lutte, en nous rejoignant par l'adhésion, en renforçant le syndicalisme Cgt lors des élections prud'homales et des élections aux Commissions Paritaires enseignantes (qui sont toutes renouvelées cette année au même moment que les conseils de prud'hommes) par un vote Cgt le plus « massif possible », fait aussi partie du nécessaire rapport de force que nous devons construire face à nos gouvernants.

Proposer, Agir, Lutter, renforcer notre syndicalisme... Tant il est vrai que nous faisons notre la phrase: « ceux-elles qui se battent peuvent perdre, ceux-elles qui ne se battent pas ont déjà perdu! »

Yvon Guesnier

La Cgt menacée d'expulsion par Estrosi...

Le Maire de Nice, a signé le 29 juillet l'arrêté d'expulsion de la Cgt des locaux qu'elle occupe depuis 1893 place St François pour l'Union Locale (Bourse du Travail) et depuis la Libération pour l'Union Départementale. Des actions ont déjà eu lieu (rassemblement dans les transports, rassemblement le 14 août devant nos locaux, signature de pétitions contre l'expulsion...). Un rassemblement aura lieu le 28 août à 17h sur la place St François. Nous vous invitons à rester vigilant-e-s dans les prochaines semaines et à vous joindre aux initiatives qui seraient décidées. Une pétition est en ligne sur notre site internet



Page 1: Editorial. La Cgt menacée d'expulsion par Estrosi

Page 2: Les contes de Grand-mère. Comment nous rejoindre. Adhésion.

Page 3: Salaires.

Page 4: 1° degré: Nouveaux programmes.

Page 5: 1° degré: L'école primaire est en danger et avec elle, les élèves. Service Minimum. L'épidémique. 1° degré 06: Les grandes échéances de la CAPD. Pour contacter le 1° degré dans les Alpes Maritimes.

Page 6-7: 1° degré 06: Nouveaux horaires. 60h un dispositif séduisant et pervers. Audience auprès de l'adjoint

au Maire de Nice. Permanences à l'IUFM. 1° degré 83: Actions de la Cgt et 1/2 journées d'infos syndicales.

Page 8: IUFM.

Page 9: 2° degré-LP: Dispositif de réussite scolaire au lycée. Comité Technique Paritaire Académique.

Page 10: 2° Degré LP: Nécessité et limites des AG Inter-établissements. Bac Pro 3 ans.

Page 11: Stop à la démolition de la Fonction Publique. Demain, tous et toutes précaires? Après demain licenciables?

Page 12: Précarité..

Directeur de la publication: J.Denneulin - Responsable de rédaction: D. Bouscarat.

N° de commission paritaire: 414D73S ISSN: 1263-8617 - Imprimerie Sepipca: 04.97.00.09.20

Les contes de Grand'mère

De la création des centres d'apprentissage à la lutte pour le maintien des Bacs Pro en 4 ans et contre la suppression des postes d'enseignants, une longue suite de combats

Je suis entrée un peu par hasard, en 1951, comme « maîtresse auxiliaire », dans les Centres d'apprentissage publics, dont quelques copains, étudiants comme moi, m'avaient signalé l'existence. En effet, il s'agissait d'une création récente (janvier 1945) issue du Programme du Conseil national de la résistance grâce à la lutte dans la clandestinité d'enseignants et d'ouvriers désireux d'arracher cette formation à l'emprise du patronat.

Il nous a fallu tout inventer au niveau pédagogique, le but étant de former l'ouvrier-e qualifié-e et le-la futur-e citoyen-ne, les manuels existants et les méthodes pédagogiques en vigueur ne correspondant pas aux adolescents à qui nous devons nous adresser. De ce fait, les bulletins syndicaux se doublaient de bulletins pédagogiques.

Parmi les problèmes syndicaux, le premier a été de faire reconnaître les PTA (professeurs d'atelier) comme de vrais professeurs à rattacher au Ministère de l'Education nationale, avec les mêmes conditions d'accès à la Sécurité sociale, l'échelonnement des carrières et la retraite.

Les horaires hebdomadaires des professeurs étaient de 25 heures pour les professeurs d'enseignement général et d'enseignement technique théorique (PETT), avec un statut particulier pour les PETT femmes dans les spécialités « Enseignement ménager » et « Enseignement familial et social ». Les cours

théoriques en classe entière étaient comptés comme heure de cours normales, mais les cours pratiques à demi-section ne comptaient que pour la moitié de leur temps, ce qui entraînait souvent une présence effective de 36 heures face aux élèves, et les rapprochait ainsi des horaires des PTA, qui étaient ceux des usines à peu de choses près : 36 heures de cours avec les élèves et 4 heures pour les préparations et les corrections.

Au cours de l'année scolaire 1962-1963, une lutte spectaculaire dans les « établissements féminins », à l'initiative de quelques camarades, soutenue par notre syndicat (grèves, garderie des élèves au lieu de cours) avec le soutien des autres professeurs de ces établissements, a popularisé leurs revendications et entraîné leur satisfaction.

Entretemps, le recrutement des élèves avait changé : tous les élèves de CM2 passant en 6°, nos élèves venaient des collèges et nos établissements étaient devenus collèges d'enseignement technique, ce qui entraînait entre autres la revendication concernant la parité horaire avec les professeurs des collèges.

L'épisode suivant au prochain numéro.

Liliane Klein

responsable départementale de 1966 à 1988
et responsable Retraites depuis 1988

Comment nous joindre?

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

4, place St François - 06300 Nice

Tél. 09 53 68 08 50 - Fax : 09 58 68 08 50

<http://ursdencgtnice.free.fr>

Secrétaire académique :

Cédric Garoyan : 06 75 74 14 22

Alpes-Maritimes

Secrétaire départemental :

Joël Denneulin : 06 62 01 08 93

cgteuducation06@wanadoo.fr

1° degré :

Yvon Guesnier sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2° degré :

Joël Denneulin sden2d06@free.fr 06 62 01 08 93

Trésorier :

Renaud de Varent sden06@free.fr - 09 53 68 08 50 (répondeur)

Var

Secrétaire départementale :

Valérie Hible, Bourse du Travail

13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon

Tél. 06 59 95 68 28 - valerie.hible@wanadoo.fr

1° degré :

Sandrine Blondy sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2° degré :

Cécile Laublet celofa@free.fr - 06 88 45 23 85

Trésorière :

Dominique Motay dmotaycgt@gmail.com - 04 94 14 02 73

Défense individuelle du personnel. Qui contacter?

PLP: Benoit Noël 06 82 03 68 41b.noel@aliceadsl.fr

Corps du 2° degré: Joël Denneulin : 06 62 01 08 93

sden2d06@free.fr

1° degré 06: Yvon Guesnier sden1d06@free.fr 06 63 57 64 72

1° degré V83: Sandrine Blondy

sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69



Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

NOM (Mme/Mlle/M) _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement : _____ Zep : oui - non

Corps (plp, pe, instit, certifié...) _____ Echelon : _____ Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18° ou _____ /27°

Montant de la cotisation : _____ Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.

Date et signature : _____

Je règle ma cotisation 2008 par chèque - entre 1 et 6 chèques max., svp.¹

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net**.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le montant de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch	11° éch
Instituteur-trice				14,10 €	14,50 €	14,80 €	15,10 €	15,90 €	16,70 €	17,80 €	19,50 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,00 €	15,80 €	16,60 €	17,70 €	18,70 €	20,10 €	21,50 €	23,20 €	24,90 €
Idem : hors classe	18,80 €	21,20 €	22,80 €	24,30 €	26,30 €	28,10 €	29,70 €				
Agrégé-e	14,40 €	16,50 €	18,10 €	19,60 €	21,00 €	22,50 €	24,10 €	25,90 €	27,80 €	29,70 €	31,10 €

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html>

ou retourner par courrier ce bulletin :

- pour le 06 : Sden-CGT Educ'Action, 4 place St-François, 06300 Nice

- pour le 83 : Dominique Motay, 115 rue Vincent Truc, 83220 Le Pradet

Cotisation mensuelle :

MI-SE	11.00€
Stagiaire IUFM	11.00€
Assistant d'éduc	7.80€
Aides-éduc	7.80€
Vacataire	6.20€
EVS	3.90€

Etudiant-e : cotisation annuelle: **23.00€**

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur **1% du salaire net** ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Grille indiciaire et salaires nets au 1° septembre 2008 (hors MGEN)



Salaires... Toujours moins...

En 2008 le point indiciaire aura augmenté de 0,8% (0,5% au 1° mars et 0,3% au 1° octobre) loin de combler la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics qui s'établit au environs de 7% depuis 2000.

La Cgt-Educ'Action revendique l'alignement de la valeur du point sur l'inflation seul moyen de maintenir le pouvoir d'achat pour tous. Elle revendique aussi un rattrapage du pouvoir d'achat compte tenu des pertes enregistrées.

Indice	Salaire net arrondi à l'€ le plus proche			Echelons					
	Zone résidence 1	Zone résidence 2	Zone résidence 3	Instits	PEGC	Prof. Ecole Plp Certifié-e-s Cop Cpe	Hors classe Prof. Ecole Plp Certifié-e-s Cop Cpe	Agrégé-e-s	Hors classe agrégé-e-s
321	1 258 €	1 233 €	1 220 €		1				
339	1 329 €	1 302 €	1 288 €		2				
349	1 368 €	1 340 €	1 326 €			1			
357	1 399 €	1 371 €	1 357 €			2			
360	1 411 €	1 382 €	1 368 €		3				
376	1 474 €	1 444 €	1 429 €		4				
379	1 486 €	1 455 €	1 440 €					1	
390	1 529 €	1 498 €	1 482 €	6					
394	1 544 €	1 513 €	1 497 €		5				
395	1 548 €	1 517 €	1 501 €			3			
399	1 564 €	1 532 €	1 516 €	7					
415	1 627 €	1 594 €	1 577 €		6				
416	1 631 €	1 597 €	1 581 €			4			
420	1 646 €	1 613 €	1 596 €	8					
434	1 701 €	1 667 €	1 649 €		7				
436	1 709 €	1 674 €	1 657 €					2	
439	1 721 €	1 686 €	1 668 €			5			
441	1 729 €	1 693 €	1 676 €	9					
458	1 795 €	1 759 €	1 740 €		8				
467	1 831 €	1 793 €	1 775 €			6			
469	1 838 €	1 801 €	1 782 €	10					
478	1 874 €	1 836 €	1 816 €					3	
482	1 889 €	1 851 €	1 832 €		9				
495	1 940 €	1 901 €	1 881 €			7	1		
511	2 003 €	1 962 €	1 942 €		10				
515	2 019 €	1 978 €	1 957 €	11					
518	2 031 €	1 989 €	1 968 €					4	
531	2 082 €	2 039 €	2 018 €			8			
540	2 117 €	2 074 €	2 052 €		11				
554	2 172 €	2 127 €	2 105 €					5	
560	2 195 €	2 150 €	2 128 €				2		
567	2 223 €	2 177 €	2 155 €			9			
593	2 325 €	2 277 €	2 253 €					6	
601	2 356 €	2 308 €	2 284 €				3		
612	2 399 €	2 350 €	2 326 €			10	4		
635	2 489 €	2 438 €	2 413 €					7	
658	2 579 €	2 527 €	2 500 €			11			1
684	2 681 €	2 627 €	2 599 €					8	
695	2 724 €	2 669 €	2 641 €					5	
696	2 728 €	2 673 €	2 645 €						2
734	2 877 €	2 819 €	2 789 €					9	3
741	2 905 €	2 845 €	2 816 €					6	
776	3 042 €	2 980 €	2 949 €						4
783	3 069 €	3 007 €	2 975 €				7	10	5
821	3 218 €	3 153 €	3 120 €					11	6
881	3 454 €	3 383 €	3 348 €						A1
916	3 591 €	3 517 €	3 481 €						A2
963	3 775 €	3 698 €	3 659 €						A3



Caddie de l'enseignant-e 2008



Caddie de l'enseignant-e 2000

La Cgt-Educ'Action publie sur son site national:

<http://www.unsen.cgt.fr/>

et sur son site académique:

<http://sdcgt0683.ouvaton.org/>

un guide des rémunérations (mis à jour septembre 2008). vous y trouverez tout ce que vous souhaitez savoir.

Avancement dans la classe normale des personnels 1° degré (hors instits) et 2° degré

Echelons	Grand-Choix	Choix	Ancienneté
Du 1° au 2°	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2° au 3°	9 mois	9 mois	9 mois
Du 3° au 4°	1 an	1 an	1 an
Du 4° au 5°	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5° au 6°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6° au 7°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8° au 9°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9° au 10°	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10° au 11°	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Avancement d'échelons pour les Instituteurs-trices

Echelons	Choix	Mi-Choix	Ancienneté
Du 6° au 7°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
Du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 8° au 9°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 9° au 10°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 10° au 11°	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

SMIC au 1/7/2008

	Horaire	Mensuel
Smic brut	8,71 €	1 321,02 €
Smic net	6,84 €	1 037,53 €

Avancement d'échelons dans la hors classe pour le 1° degré (hors instits) et le 2° degré

Echelons	P.E. Cert. Plp	Agrégé-e-s
Du 1° au 2°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 2° au 3°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 3° au 4°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 4° au 5°	2 ans 6 mois	"A" 4 ans
Du 5° au 6°	3 ans	
Du 6° au 7°	3 ans	

Nouveaux programmes

Largement médiatisés depuis leur présentation par Xavier Darcos le 20 février dernier, les nouveaux programmes sont la suite logique de la "loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole" d'avril 2005.

Ils font suite aux modifications partielles du texte de 2002 apportées au printemps 2007, puis, moins d'un an plus tard, en février 2008.

Pour le ministre, il s'agit "d'une véritable révolution culturelle, qui consiste à recentrer l'école sur les enseignements essentiels", c'est-à-dire le français et les maths.

- Cependant le français est crédité de 10 heures au CP et CE1, puis 8 heures, soit sensiblement autant qu'avant.

- Les maths occuperont 5 heures, soit un peu moins que dans les anciens programmes.

Comme la loi Fillon, ce texte, rédigé sans concertation, à la hâte et dans un contexte de médiatisation sarkozienne, cache mal une philosophie rétrograde de l'Ecole.

Après le collège, le nouveau "responsable" de l'échec scolaire serait l'école primaire...

"Les élèves en difficulté doivent bénéficier d'une aide personnalisée et différenciée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées".

Cette mise en avant fait peser sur les enseignants de l'école primaire une responsabilité écrasante. La publication des résultats de chaque école sera un élément supplémentaire pour la mise sous pression des enseignants et de la mise en concurrence des écoles primaires, publiques et privées, la majorité parlementaire considérant que le véritable changement ne peut se faire que par cette mise en concurrence.

Un bon moyen pour développer l'enseignement privé (cf. le plan Banlieues qui a permis au gouvernement de justifier un nouveau financement de l'enseignement privé sous prétexte qu'il était plus capable d'innovation !)

Ainsi, les problèmes sociaux et sociétaux ne seraient pas en cause. Pourtant, les bons élèves n'ont pas disparu mais les plus démunis font "baisser la moyenne". Rappelons, comme l'a fait remarquer Philippe Meirieu, que les ZEP, qui devaient avoir des moyens renforcés, ont coûté moins cher que les établissements des « quartiers classiques »!

Ce texte répond à une exigence d'adaptation de l'école aux restrictions budgétaires : aide aux élèves en difficulté à moyens réduits en terme de personnels mais également en terme de formation (suppressions de postes, formation continue en nette diminution, rien sur les RASED).

L'Ecole doit être plus rentable.

La contradiction entre l'insuffisance des créations de postes, la diminution horaire hebdomadaire par semaine avec la suppression du samedi matin et l'affichage de résultats attendus entraînera :

- Pour les enseignants, une charge de travail supplémentaire (accueil des élèves des enseignants absents non remplacés, prise en charge de la difficulté scolaire, des enfants handicapés sans formation...) et une pression plus importante (par les familles, par la hiérarchie).

- Pour les élèves, un enseignement minimal et utilitariste (le minimum du socle commun avec des connaissances plaquées, seules évaluées) et des conditions d'apprentissage plus difficiles (arrêt de la différenciation).



L'Institution se désengage de ses responsabilités et les délègue aux enseignants.

Le préambule des programmes indique que la liberté pédagogique des enseignants implique une responsabilité : "s'assurer et rendre compte des acquis des élèves".

Cette évaluation régulière sera un "instrument de comparaison des effets des pratiques pédagogiques" donc de l'efficacité du travail enseignant.

Elle déplace la responsabilité de l'Institution aux enseignants à qui incomberait l'échec ou la réussite scolaire. Elle ouvre également la porte au salaire au mérite dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

C'est d'ailleurs une démarche identique que l'on retrouve avec les PPRE où les familles et les élèves sont comptables de leurs difficultés.

Les techniques managériales avec le "mérite" envahissent ainsi l'Ecole : pilotage par l'évaluation, culture du résultat, recherche de la performance, individualisation de l'élève, de l'enseignant, de l'école.

Appauvrissement général des apprentissages...

- Dès la maternelle le langage oral est réduit au lexique et à la syntaxe, en contradiction totale avec toutes les recherches sur son acquisition par l'enfant. L'enseignement du langage écrit ne repose plus que sur la phonologie, compréhension du principe alphabétique et calligraphie.

Enfin, les nouveaux programmes recommandent d'introduire la première étape des méthodes syllabiques en grande section.

- En élémentaire, la grande nouveauté est l'apprentissage quasi exclusif par la mémorisation : des récitations, des règles, des dates, des noms d'oeuvres d'art et l'application de règles apprises. A une exception près : les sciences. Autre nouveauté, le retour à la "rédaction", présentée conjointement avec la "récitation" comme "exercices utiles" de l'école primaire.

La "production d'écrit", jugée sans doute trop ouverte sur les pratiques sociales, sur la diversité des écrits, a disparu afin sans doute de rescolariser les pratiques d'écriture : la rédaction n'a de sens qu'à l'école. Il s'agit d'une vision régressive et étroite des activités d'écriture.



Enfin, la géographie est recentrée sur le territoire français. L'histoire l'est également sur l'histoire nationale, complétée par l'histoire des arts qui occupent 20 heures annuelles, au détriment des pratiques artistiques ... et retour aux vieilles pratiques à l'inefficacité prouvée.

On nous demande de revenir aux pratiques des années 50 (dont il faut se souvenir qu'elles avaient été abandonnées pour cause d'inefficacité sur une frange importante d'élèves !)

Depuis, de nombreuses recherches nous ont aidés à comprendre ce qu'est un élève et la manière dont il apprend ; les nouvelles propositions les évacuent d'un revers de manche.

La Finlande, qui a les meilleurs résultats du monde, est très largement ouverte aux pédagogies nouvelles.

Mais en France, les méthodes traditionnelles rassurent car elles sont plus facilement comprises par les hommes politiques ou tout autre non pédagogue.

Cette démarche renvoie implicitement à un "âge d'or" qui pourtant, dès la fin de l'école primaire, excluait de toute poursuite d'études de nombreux jeunes des milieux populaires.

L'éducation civique laisse la place à l'instruction civique et morale

Repassons-nous du ministère de l'éducation nationale à celui de l'Instruction publique ?

Les programmes annoncent : "Les élèves découvrent les principes de la morale qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître.

Comment permettre à tous les élèves de devenir des citoyens autonomes et responsables uniquement en leur faisant apprendre des maximes, en les obligeant à se lever lors de l'hymne national et à vouvoyer leur enseignant dès le CE1 ? L'éducation civique passe par la discussion, le vécu, pour prendre conscience du sens dont elle est porteuse. Les lois sont mieux apprises quand on en éprouve le besoin comme facteur de liberté et non de répression.

Cette réforme est le résultat de pensées conservatrices initiées par de Robien, conseillé notamment par A. Bentolila avec son introduction de "leçons de mots" en maternelle.

Le texte constitue une série d'obligations qui survalorisent une pédagogie de la docilité et de la mémorisation. La loi Fillon remplace ainsi la loi de 89 en plaçant les savoirs au centre du système et en pilotant le tout par l'évaluation.

De fait, en instaurant des objectifs annuels, l'organisation par cycles est rendue caduque. L'obligation de moyens laisse la place à l'obligation de résultats.

Les élèves du primaire seront-ils ainsi mieux armés pour réussir leur scolarité ?

On peut être réservé sur la réponse d'autant qu'une nouvelle fois l'insuffisance des créations de postes, avec l'arrivée de 17 000 élèves supplémentaires en septembre, réduira le taux d'encadrement, pesant ainsi sur les conditions d'études des enfants et de travail des personnels.

Les réponses ne sont pas adaptées...

Ce qui manque cruellement pour la réussite de tous, c'est : un nombre suffisant de personnels dans les écoles : pour permettre certains apprentissages en groupe restreint, pour remplacer les enseignants absents

- la formation des enseignants : elle ne cesse de baisser (économies obligent !) ce qui empêche les RASED d'être complets, de mettre en place les pédagogies nouvelles pour les enseignants qui le souhaitent,

- un traitement cohérent des problèmes sociaux et sociétaux.

Ana Macedo

L'école primaire est en danger, et avec elle, les élèves!

Les enseignant-e-s du primaire, et tous leurs élèves avec eux, vont subir la mise en danger de l'école par les mesures Darcos, dont celle dite de la "suppression du samedi matin". D'ailleurs, cette mesure n'a été approuvée et signée que par 2 syndicats (Cfdt et Unsa) ne représentant pas la majorité des enseignants des écoles. La CGT Educ Action s'est toujours prononcée contre cette mesure : elle va augmenter les inégalités et les exclusions face à l'accès aux savoirs, savoirs faire de tous les élèves et particulièrement ceux qui sont déjà en difficulté.

Au-delà du rejet explicite de ce texte, la CGT Educ'Action considère que cette décision du gouvernement, via le ministre de l'Éducation nationale marque le

Nous suivons Antoine Prost qui écrit :

"une catastrophe est en marche ! Le forfait s'accomplit dans l'indifférence totale ou presque !" Presque, c'est certain ! Les voix qui s'élèvent ne sont pas entendues ou peut-être ne sont-elles pas assez fortes dans un système médiatique acquis à la cause libérale ?

renoncement à faire réussir chaque élève.

Les annonces médiatiques ne sont que des leurrex pédagogiques et sociaux, méprisants pour les élèves, les familles et les personnels!

Les heures de soutien hors temps scolaire au sein de l'école, les stages de remise à niveau pendant les vacances, stigmatisent les élèves en difficulté et leurs familles. Ils vont à l'encontre du rythme des enfants. Loin de réduire les difficultés scolaires, ces nouvelles organisations vont les accentuer, voire les provoquer. Ces dispositifs remettent en cause la pérennité des RASED, les mieux à même de traiter la difficulté pendant le temps scolaire.

Service Minimum

Le droit de grève est une liberté individuelle !

Comme toutes les libertés individuelles il faut le défendre !

La Loi limitant de fait l'exercice du droit de grève est bien un projet liberticide.

Il a été reconnu à la fin du XIXe siècle comme un droit individuel et de légitime défense.

La Constitution de 1946, dont le préambule a été conservé comme Préambule de la Constitution de 1958, le consacre comme liberté fondamentale.

Puisque le droit de grève est un droit individuel, nul ne peut en être privé et aucun-e salarié-e ni aucun-e citoyen-ne ne peut priver les salarié-e-s de cette liberté de faire grève. S'il est encadré par le préavis dans les

services publics et la Fonction publique, il reste un droit individuel.

Pour la CGT, il n'est pas pensable d'encadrer ce droit, qui plus est en portant atteinte à la liberté individuelle de faire grève ou non.

Enfin, la jurisprudence de l'Organisation Internationale du Travail, n'admet le service minimum que lorsque des questions de santé et de sécurité sont en jeu. Pas en matière d'éducation!

Or, lorsqu'on s'attaque aux libertés individuelles, ce sont toutes les libertés qui sont attaquées. C'est pourquoi une telle Loi doit être vigoureusement combattue!

L'épi dermique.

Quand vous lirez ces lignes, je ne serai plus en vacances. Vous non plus d'ailleurs. C'est ça les vacances, faut bien qu'elles s'arrêtent un jour autrement ça n'en serait pas... des vacances. Bref, ce mercredi 20 août, profitant d'un doux soleil de télé réalité, sirotant un gommé du tonnerre de Dieu (un centimètre de citronnade Arnulf, le reste de bière belge), assurant un Service Minimum d'Activité (j'avais prévenu mes proches dès le 4 juillet), n'entends-je pas ma petite dernière hurler du fin fond du sofa du salon : « Papa, viens voir le môssieur ministre avec un cartable rose ! »

Ma fille adore le rose mais de là à ce que le « saigneur » de l'Education Nationale, X. Darcos capte son attention... Et qui mire-je, effectivement, sur l'écran de la Pathé Marconi antédiluvienne (don de mes parents

avec la table de cuisine en formica rouge) ? Le locataire de la rue de Grenelle himself en train d'endosser un cartable Barbie mal sanglé qui lui fronce le veston et lui remonte le col amidonné de sa chemise jusqu'aux oreilles. Il sourit jusqu'aux oreilles aussi, fier de son exploit puis s'avance vers un parterre de reporters. Face aux flashes, micros, caméras studieuses, il vante le poids plume de son appendice dorsale et déroule, avec la morgue et l'auto-satisfaction qui le caractérisent le catalogue des mesures.com qui feront de la rentrée 2008, une rentrée réussie.

Je retourne sur la terrasse encore tiède, extirpant mon épouse du dernier Lévy -pavé estival sous lequel personne ne dénichera aucune plage- avec le cynisme congénital qui me caractérise: « Ah, ce Darcos, il est balèze pour nous faire avaler des boas constrictors... ». Elle a souri mais pas jusqu'aux oreilles. Nous avons partagé la salade de midi aux morilles, les filles étaient

devant « Plus belle la vie ». Ma femme était plus belle que la vie. J'ai mis « Tango pour Claude » de Richard Galliano et Tangaria quartet. Nous avons dansé, loin de Lhassa, Pékin, Kaboul, Dunkerque ou de Tamanrasset. Et Morphée nous a coincés.

Le lendemain matin, à la lisière d'un rêve rose où j'étais devenu le plus grand accordéoniste du monde, la voix étranglée et les menus sanglots de ma petite fille chérie me firent tomber de mon zénith : « Papa, pour la rentrée, je veux le même cartable que le ministre... »

Quel enfoiré ce Darcos !

Zirteq, le 21 août 2008

L'épidermique, la chronique de Zirteq est mise en ligne chae semaine sur notre site.

Les grandes échéances de la CAPD

Fin octobre début novembre:

- Départs en stages de Formation Continue et Promotions d'Echelons dans les corps des Professeur-e-s d'Ecole et des instituteur-trices.

Janvier-février-mars:

- Listes d'aptitudes... Temps partiels

Avril-Mai-Juin:

- Mouvement. Congés de formation..

Particularité de cette année, **les Commissions Paritaires seront renouvelées pour 3 ans**

(élections en novembre-décembre...).

Pendant 3 ans les élu-e-s de la Cgt Educ'Action vous ont informés et défendus. Pendant 3 ans il-

Beaucoup de CAPD et Groupes de Travail se déroulent dans l'année; nous en publions les dates sur le site de la Cgt Educ'Action et dans notre lettre internet aux écoles.

Pour contacter le 1er degré dans les Alpes- Maritimes:

Un téléphone : 06 63 57 64 72

Une adresse mail : sden1d06@free.fr

Un site : <http://sden1d06.free.fr/>

Les élu-e-s du Sden-Cgt Educ'Action à la **CAPD des Instituteurs-trices et Professeur-e-s d'Ecole des Alpes-Maritimes** : Leila Saïmi, Yvon Guesnier, Eve Noailly

Les représentant-e-s du Sden- Cgt Educ'Action au **Comité Technique Paritaire Départemental (Carte scolaire)** : Marc Le Roy, Elisabeth Caron.

Le représentant du Sden-Cgt Educ'Action au **Conseil Départemental de l'Education Nationale** : Marc Le Roy

Demi journées d'information syndicales du Sden-Cgt Educ'Action 06

Elles ne sont pas pour l'instant fixées (elles se dérouleront fin septembre et début octobre).

Dès qu'elles auront été fixées nous les ferons paraître sur notre site internet et dans la Lettre Internet que nous adressons aux écoles.

**NOUVEAUX
HORAIRE**

La simplicité aurait été, Monsieur le Ministre, de redistribuer les 2 heures du samedi matin en une demi-heure chaque jour, de 16h30 à 17hl'heure où d'après des chercheurs célèbres comme Monsieur Montagner, le pic d'attention remonte, si en début d'après-midi les élèves ont eu des activités « légères » au niveau des apprentissages, ou bien l'occasion de faire les études dirigées des années 95, qui ont été abandonnées faute de temps pour absorber tout le programme annuel à ce moment-là...

On se demande de quelle levée de boucliers vous avez eu peur ? Les mesures que vous préconisez sont non seulement hypocrites, mais surtout productrices d'inégalités, et tellement complexes que dans un an ou 2, ces pauvres enfants en difficulté seront sacrifiés au nom d'une certaine rentabilité !!!!! Mais je ne veux pas vous donner de mauvaises idées, votre "équipe" va s'en charger !!!

Rappelons les textes sortis le 19 juin 2008 (! !!):

Le service des personnels 1er degré sera de 24 heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement à tous les élèves, au lieu de 26 actuellement.

Par ailleurs 3 heures hebdomadaires, sur 36 semaines, soit 108 heures seront ainsi organisées :

- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation correspondant .

- 24 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves en situation de handicap, soit une augmentation de 6 heures par rapport à la réglementation actuelle. et la formation au lieu de 12 actuellement.

- 6 heures comme aujourd'hui, à la participation aux conseils

d'école obligatoires.

- 18h consacrés aux animations pédagogiques et à la formation.

Le décret prévoit que dans le cas où les 60 heures précitées ne peuvent pas être intégralement mobilisées pour l'aide personnalisée, elles seront alors consacrées au renforcement du temps de formation des enseignant-e-s hors la présence élèves.

Il précise également que les 108 heures annuelles de service sont effectuées sous la responsabilité de l'Ien de la circonscription.

Dans notre département, lors du CTPD du 13 juin 2008 l'Inspecteur d'Académie a réaffirmé la pleine et toute confiance qu'il avait envers les équipes pédagogiques, pour appliquer dans le respect des textes et le bon sens ces nouvelles mesures.

Quid des questions particulières? (qui échappent au commun des mortel-le-s, même s'ils ou elles sont d'éminent-e-s pédagogues !)

Quelques unes ont eu leur réponse lors du CTPD :

-Sur les 60 heures, un tiers pourra être consacré à l'organisation collective du soutien

-Les PPRE ne sont pas obligatoires pour les élèves concernés par ce soutien, de même que des élèves ayant un PPRE n'ont peut-être pas besoin de participer à ce dispositif .

-Les élèves qui sont déjà suivis par le Rased ne sont pas a priori concernés non plus.

-Les directeurs et directrices font les heures de soutien au pro-rata de leur temps de présence devant les élèves : exemple demi-déchargé = 60 moins 20, divisé par 2 = 20 h de soutien devant les élèves !!!

-Les collègues du Rased, qui ne doivent déjà que 23h présence élèves, participeront aux réunions d'organisation du dispositif pour le suivi des élèves.

Pas de réponses, ni de cadrage sur les autres questions que l'on pourrait se poser, et les rumeurs vont bon train !!!

L'été et la rentrée vont certainement apporter de nouvelles ré-

ponses, et contrairement à la demande de notre inspecteur d'académie, qui veut que tout soit bouclé le soir de la pré-rentree, il est peut-être urgent d'attendre : autonomie et responsabilité demandent un peu de temps !

La question reste comment faire ?

Cette organisation est censée améliorer l'école, elle doit s'adapter aux besoins des élèves, qui sont au coeur d'un système (type d'école, transports, activités périscolaires...)

Nos marges de manœuvre sont étroites et contradictoires, quand on sait que rallonger la journée d'une 1/2 heure, pour des enfants qui n'ont qu'une envie, *c'est que la classe se termine* n'est pas très porteur de résultats, quand on sait que regrouper des élèves faibles, même en petit nombre, sur des horaires spécifiques, en dehors du groupe classe n'est pas forcément efficace non plus !!!!!

Mais ce sera bien sur la pause méridienne ou le soir que nous ferons ce travail à 90%, malgré des incitations à pratiquer les horaires décalés .. à nous de veiller à ce que le contenu permette aux enfants de trouver le plaisir qu'ils n'ont pas eu dans le groupe classe pour apprendre !!! Car pour le reste, c'est un pansement sur une jambe de bois ... le traitement de la difficulté scolaire commence par le traitement social dans les quartiers, par la disparition des ghettos, par des classes non chargées, des enseignants supplémentaires, des Rased complets partout, par une autre organisation du temps scolaire et des programmes où les arts et la culture ont leur part.

Les crédits des projets pédagogiques sont moribonds, ceux issus de la politique de la ville, en baisse importante... Il est vrai qu'acheter des stylos revient moins chers que de se payer un bus !!!

Baisser les bras ou résister ?

Nous n'avons pas le choix . Résister est la seule manière de pouvoir se regarder en face dans un miroir.

Elisabeth Caron

**60 heures...
Un dispositif séduisant et pervers...**

Les 60h seront effectives dès septembre. Un dispositif qui peut paraître a priori séduisant. Comment sur un plan syndical pourrait-on « râler » quand, de fait, on supprime le samedi matin, à la grande satisfaction de nombre de collègues; ou quand on supprime, lorsqu'on est déjà sur 4 jours, les récupérations prises sur les vacances et les mercredis!!!... Comment pourrait-on râler quand on semble « donner plus à ceux qui ont moins » en laissant entendre que l'on va donner 2 heures par semaine de « soutien » aux élèves en grande difficulté!!!...

Et pourtant!...

- Ces fameuses 2 heures sont prises sur les horaires des autres élèves...

- Ces 2 heures servent aussi à augmenter le temps de concertation des enseignant-e-s (une bonne chose que cette augmentation, mais ce n'est certainement pas aux élèves de la payer!), et ne sont donc pas réellement « reversées » aux élèves concernés par le dispositif...

- Ces 2 heures sont censées être destinées aux 15% d'enfants en grande difficulté... Quid de l'égalité entre les écoles, à moins de considérer que les difficultés sont les mêmes dans les écoles de ZEP ou de RAR et dans les écoles de quartiers favorisés. Il est d'ailleurs dit, ici et là, que lorsqu'il n'y aura pas 15% d'enfants en grande difficulté, ces heures pourront être utilisées pour les concertations et le temps de formation... Bonjour l'équité!

- Ces 2 heures vont servir de fait à la formation. Dans le département des Alpes-Maritimes par exemple, près de la moitié de la Formation Continue due aux T1 et T2 (2 premières années après la sortie de l'IUFM), sera prise sur ces heures. En passant les T1 et T2 sont souvent dans les quartiers difficiles, ce qui augmentera encore les inégalités entre écoles... La formation aura lieu le mercredi et les collègues seront donc en grande partie, voire totalement dispensés de ces heures. Prélude de ce qui va probablement se produire dans quelques années, le passage à 24h « secs » pour les élèves et la Formation Continue des personnels sur les mercredis et les vacances! De toute façon, le nombre de PE2 susceptibles d'assurer les remplacements des titulaires pour la Formation Continue, est réduit petit à petit à une peau de chagrin, « grâce » au brillant protocole sur la direction d'école signé par l'Unsa, qui les fait remplacer les ¼ de décharges de directeur-trices de petites écoles, et par la réduction des postes mis au concours!

Faire payer la Formation Continue des enseignant-e-s

**Audience auprès
de l'adjoint au Maire de Nice
chargé de l'Education**

La Cgt-Educ'Action (Anne Berthoux, Elisabeth Caron, Yvon Guesnier), a été reçue en juillet par le nouvel adjoint au Maire de Nice chargé de l'éducation.

Peu de réponses précises aux questions posées qui portaient sur le crédits pédagogiques, les transports, les crédits des collègues exerçant en Rased, les cantines niçoises, l'organisation des études, la maintenance du matériel informatique et les problèmes liés au personnel municipal...

Nous y reviendrons dans une lettre internet adressée aux écoles de Nice.



...une fausse bonne idée

par les élèves, la Ministre des Finances en rêvait, Darcos va le faire!

Proposition « innovante » proposée par le dispositif et présentée par les signataires syndicaux du protocole comme une grande victoire: les horaires décalés... En clair tous les élèves ont 24 heures de classe par semaine et pendant 30mn par jour il y a 2 maîtres-ses par classe. Ce qui permet de prendre en charge des groupes d'élèves en difficulté pendant le temps de classe. Si le dispositif qui est proposé pour les horaires décalés peut paraître séduisant (fonctionnement permettant entre autres un travail en équipe...), outre les problèmes d'organisation pratique, il pose un problème de fond. Depuis des lustres la plupart des organisations syndicales, dont la Cgt Educ'Action, ont pour revendication "plus de maîtres-ses que de classes" (enseignant-e-s surnuméraires pour aider à la résorption des difficultés scolaires qui ne relèvent pas d'une aide spécialisée). La mise en place de ces horaires décalés revient à faire payer aux enfants ces enseignant-e-s surnuméraires! Dans une école à 12 classes, par exemple, la baisse des heures hebdomadaires de 2h pour les enfants revient à leur faire financer intégralement 1 poste (2h X 12)!!! On a les victoires qu'on peut!

Des solutions pour lutter contre l'échec scolaire existent: dédoublement des classes (maîtres-se-s surnuméraires), baisse des effectifs par classe en liaison avec des pratiques pédagogiques différentes, modification des rythmes scolaires sans baisse des heures d'enseignement mais par une modification de la journée de la semaine, de l'année de l'enfant, renforcement des RASED pour les enfants qui relèvent d'une aide spécialisée...

C'est certain, cela coûterait de l'argent, et signifierait un investissement dans l'éducatif qui n'est pas à l'ordre du jour de ce gouvernement mais c'est bien la seule solution, tout le reste ne relève que de la démagogie et d'une logique d'abandon du Service Public d'Education.

Enfin, cerise sur le gâteau, les directeur-trice-s font les heures de soutien au pro-rata de leur temps de présence devant les élèves. Sympa... et c'est présenté comme un acquis par les signataires du protocole (Cfdt et Unsa)!!! La charge de travail des directeur-trice-s est alourdie, ainsi que leurs responsabilités et on leur donne simplement ce à quoi ils-elles ont "droit" statutairement... Des victoires syndicales comme ça, ça fait rêver!

Yvon Guesnier

1er degré 83

VAR 1er degré ACTIONS DE LA CGT

Même si nous n'avons pu avoir la possibilité de choisir des représentants du personnel CGT, nous avons été cette année grandement sollicités afin de défendre des situations « impossibles ». La situation des PE dans le Var nous semble inquiétante.

D'une part, les personnels sont affectés tous azimuts sans que les situations personnelles et familiales soient prises en considération. Affectation en novembre sur 3 écoles à 100 kms du domicile familiale, affectation sur des postes spécialisés extrêmement difficiles sans formation...

D'autre part, l'Inspection Académique du Var n'accompagne pas les collègues qui sont en difficulté dans leurs écoles. Des sanctions sont prises sans qu'il soit possible de faire valoir le point de vue des personnes concernées : retrait sur salaires, avis défavorable, mutation conseillée, avertissement, blâme... au détriment des conditions de travail et du service rendu ?

Nous affirmons qu'il est indispensable que les salarié-e-s soient considéré-e-s pour qu'ils-elles fassent leur métier dans de bonnes conditions et pour qu'ils-elles puissent prendre en charge sereinement des enfants.

La Cgt Educ'Action est intervenue à plusieurs reprises pour accompagner et défendre des personnels maltraités par l'Institution. C'est en dénonçant les dysfonctionnements, en agissant collectivement que nous pouvons améliorer les conditions de travail de chacun. C'est aussi dans les instances paritaires qu'il faut peser de tout son poids pour améliorer les règles de fonctionnement.

La Cgt Educ'action a informé et obtenu du rectorat de ne plus affecter des PE2 en stage filé sur des décharges de direction d'école de 4 classes. Cela a permis de rétablir l'offre de formation continue des PE.

Nous rappelons aux PE2 qu'ils peuvent demander un transfert de scolarité pour changer de département et de centre de formation.

A tous les PE, stagiaires ou titulaires, ne subissez pas, contactez-nous!

Pour contacter le 1er degré dans le Var :

- Sandrine BLONDY
- Un téléphone: 06 11 77 62 69
- Une adresse mail :
sden.cgt.1d.var@free.fr
- Un site:
<http://sdcgt0683.ouvaton.org/>

2 demi-journées d'info syndicales pour le 1er degré du Var

- le vendredi 19 septembre, après midi, à Toulon, à la Bourse du Travail
- le vendredi 26 septembre après midi à Brignoles, à la Bourse du Travail

Modèle de courrier à adresser à votre IEN au moins 8 jours avant:

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,
J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux textes de la fonction publique relatifs au droit syndical et aux circulaires d'application Education Nationale, (décret du 28/5/82), je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le Sden-Cgt le :
à:

Permanences 1 IUFM

Var:

La Seyne le mercredi et le jeudi:
Valérie Hible

Draguignan le vendredi: Sandrine Blondy

Pour tout renseignement adressez nous un mail ou téléphonez-nous:

sden.cgt.1d.var@free.fr 06 11 77 62 69

Alpes-Maritimes:

Nice Centre Stephen Liegeard: le mardi et le vendredi midi:

Leila Saimi, Elisabeth Caron, Florence Hourtic, Florence Ciaravola.

Pour tout renseignement adressez nous un mail ou téléphonez-nous:

sden1d06@free.fr 06 63 57 64 72



Juillet doit-il être le mois des mauvaises nouvelles ? A priori, cette période de congés devrait être synonyme de rêve plutôt que de grèves, de répit que de dépit ! Déjà, en juillet 2007, nos gouvernants, adeptes du fait accompli et de la consultation de pure forme, avaient fait passer en force la loi sur l'autonomie renforcée de l'université.

En juillet 2008, c'est sous couvert de mastérisation (bac + 5) du recrutement des maîtres à l'horizon très proche de 2010, que l'Etat employeur annonce, sans réelle concertation, une refonte de la maquette des concours et des formations.

Confusion complète. Il est permis de s'inquiéter, pour les élèves comme pour les débutants..., des annonces concernant une année de stage à plein temps avec comme seul soutien le "compagnonnage" d'un collègue expérimenté. Renvoyer au master disciplinaire pour assurer à lui seul la formation professionnelle, c'est méconnaître la complexité des qualifications requises pour répondre au défi lié

à la polyvalence des maîtres du 1er degré, à l'absence de master pour les disciplines professionnelles des lycées professionnels (pas encore de diplôme à bac + 5 pour les métiers du bâtiment ou de l'hôtellerie...) ou de l'absence d'une discipline universitaire "vie scolaire" pour les CPE...

Cynisme budgétaire. Bien que le Ministre s'en défende dans "Libération" du 8 juillet 2008, le but est de gagner encore quelques milliers de postes gagés au titre de la formation des maîtres, de se priver de l'expérience des maîtres formateurs et vider de sa substance les IUFM avant de les rayer de la carte. C'est parfaitement dans l'objectif annoncé de suppression des 13 500 postes à la rentrée 2009.

Lutter... et proposer ! La CGT Educ'action ne se réfugie ni dans une posture de pure protestation, ni dans l'accompagnement sans principe des "réformes" (temps scolaire du 1er degré, bac pro 3 ans...). Nos propositions en matière de formation sont nées des luttes, elles n'aboutiront que par le même moyen. C'est ce qui guide notre participation aux mobilisations et aux négociations pour une transformation du système éducatif pour plus de justice sociale.

Une autre école est possible et plus que jamais nécessaire aujourd'hui !

Si la Palme d'Or de l'hypocrisie et des déclarations intempestives doit être décernée à la politique éducative de Nicolas Sarkozy (voir, entre autres cafouillages : le parrainage par des élèves du primaire des enfants juifs exterminés lors de la Seconde guerre mondiale, l'esclavage réintroduit alors qu'il n'avait pas disparu des programmes, la "colonisation positive"...), un pas de plus vient d'être franchi concernant la disparition, par oukase présidentiel, de l'école des maîtres : les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Certes, le collaborateur de l'ombre du Président, Xavier Darcos, mérite néanmoins une part du prix.

Après son mauvais scénario, "Chéri, j'ai rétréci les gosses" aussi bien sur les programmes que sur les horaires du primaire..., le ministre de l'Education dépêche l'IUFM pour amputer encore quelques dizaines de milliers des postes de stagiaires et de formateurs.

Si la reconnaissance à niveau du master d'une formation qui

disciplinaire en master à un plongeur dans une classe, avec comme seule

La CGT Educ'action revendique et propose :

un concours national de fonctionnaire d'Etat après la licence (bac + 3) et une formation de deux ans comme fonctionnaire stagiaire débouchant sur un master en lieu et place, selon les déclarations du Président, d'un concours se situant en fin ou après le master.

Cette hausse du niveau de qualification doit être reconnue, non pas comme une simple accélération de carrière mais comme une nouvelle grille indiciaire basée sur celle, au minimum des agrégés, et calquée sur celle des grilles d'ingénieurs.

En l'état de l'université aujourd'hui, reculer le concours après un bac + 5 pour les étudiants les plus modestes, c'est instituer une sélection sociale insupportable et éliminer la plupart des non titulaires en poste, recrutés souvent avec une licence.

La CGT Educ'action revendique et propose

une formation programmée progressive et cohérente aux métiers de l'Éducation (agrégés, certifiés, PLP, PE, CPE, ASH) dans le cadre d'une maison commune, l'IUFM, où interviennent des enseignants chercheurs et des équipes de formateurs qualifiés du 1er et du 2nd degrés préparant au master en lien avec les composantes de l'université et en favorisant un aller retour entre expérience de terrain et apports disciplinaires et pédagogiques de haut niveau. C'est diamétralement à l'opposé du schéma présidentiel où, de manière schizophrénique, on passe du jour au lendemain, par la magie du concours, d'une formation universitaire strictement

disciplinaire en master à un plongeur dans une classe, avec comme seule

bouée le maître (nageur ?) d'à côté promu, sans autre procès, compagnon... d'infortune!

Gilles, réveille-toi, ils sont devenus fous !

Même le prédécesseur de Xavier Darcos, l'oublié Gilles de Robien, pour qui la pédagogie - quand bien même future politique- était un exercice compliqué... en avait convenu :

"Enseigner est un métier qui s'apprend. Faire cours et faire apprendre, conduire une classe et individualiser son enseignement, exiger des efforts et donner confiance, susciter l'intérêt, évaluer les aptitudes et percevoir les talents, aider à l'orientation. Tout cela nécessite une formation initiale et continue approfondie : rien ne doit être laissé aux aléas de la vocation pédagogique ou du hasard professionnel" dans le cadre d'un acte solennel fort, un arrêté, publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN n° 1 du 04.01.2006 : cahier des charges de la formation des maîtres).

Du passé, faisons table rase! Mettre en oeuvre une politique de terre brûlée concernant les IUFM, au nom d'une idéologie réactionnaire et d'économies budgétaires, c'est nier la nécessaire professionnalisation de la formation des maîtres pour répondre aux défis de la démocratisation de l'école. Les élèves en difficulté seront les premières victimes de cette politique à courte vue.

La CGT Educ'action compte faire entendre unitairement aux ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur des exigences fortes en matière de droit à la formation initiale et continue de qualité à partir des luttes à construire avec l'ensemble de la communauté éducative (parents, étudiants, précaires, stagiaires et titulaires).

La CGT Educ'action soutient et appelle à rejoindre, à cette rentrée, les actions des personnels mobilisés dans les centres de formation.

Le rôle de la Cgt-Educ'Action à l'IUFM

C'est dès la formation initiale qu'il semble important de sensibiliser les jeunes enseignants aux difficultés grandissantes de la profession.

A cet effet, la Cgt Educ'Action assure des permanences deux fois par semaine à l'IUFM dans le 06 et dans le Var.

Au cours de ces permanences, les PE1, PE2, Plc et enseignants en formation continue peuvent venir chercher des réponses à leurs questions pratiques (salaires, textes en vigueur), et plus générales (positionnement du syndicat sur telle ou telle question d'actualité, idées défendues sur un sujet particulier).

Un tract est d'ailleurs régulièrement distribué dès le début de l'année afin que chacun soit au courant de l'actualité, des mouvements, des événements sociaux. Cela permet d'identifier clairement la Cgt Educ'Action et les idées qui y sont défendues.

Etre présent à l'IUFM permet également de développer la conscience collective des futurs enseignants. En effet, au fil des semaines, les tracts insistent sur l'importance de réactions « de masse » face aux assauts constants du gouvernement.

Est également mise en lumière l'importance de la grève, qui est d'autant plus légitime que l'on peut de moins en moins se la permettre du fait de la baisse de notre pouvoir d'achat.

C'est souvent au moment du mouvement que le rôle de la Cgt Educ'Action permet aux PE2 d'identifier clairement ce syndicat, et d'en comprendre une des utilités.

A l'heure où l'IUFM est menacé, et où nos dirigeants veulent ôter sa valeur émancipatrice à l'éducation, il est donc capital de continuer à informer, soutenir, et se regrouper. Aussi serons-nous présents dès la rentrée prochaine à l'IUFM.

Florence Hourtic



DISPOSITIF DE REUSSITE SCOLAIRE AU LYCEE : SUPERCHERIE POUR MASQUER UNE NOUVELLE DEGRADATION DE L'ENSEIGNEMENT !

Elèves, parents et enseignants se sont battus ce printemps contre les suppressions de postes annoncées pour la rentrée et la dégradation de l'enseignement ainsi programmée. Non seulement ces suppressions sont maintenues mais le ministre a l'outrecuidance de présenter son dispositif de réussite scolaire au lycée comme une réponse à la demande exprimée par les lycéens et leurs familles. Répondre à la suppression de 11 200 postes par la création de 1 500 assistants d'éducation, cela s'appelle se moquer du monde !

Ce dispositif, mis en place à la hâte fin juin, comporte 2 volets : des stages d'été pendant le mois d'août et le dispositif à proprement parler pendant l'année scolaire. 200 établissements ont été sélectionnés par le ministère dont 4 dans notre académie, Beaussier et Raynouard dans le 83, Beausite et Apollinaire dans le 06.

Les différents textes concernant ces dispositifs sont consultables sur notre site <http://sdcgt0683.ouvaton.org/>

Passons sur les stages d'été qui sont une vaste fumisterie. C'est pendant l'année scolaire que se fait le travail avec les élèves, c'est tout au long de l'année qu'il faut pouvoir déceler les difficultés rencon-

trées par les élèves, c'est tout au long de l'année qu'il faut y remédier, c'est donc tout au long de l'année qu'il faut des enseignants en nombre suffisant pour travailler en groupe, des heures pour le travail en équipe pédagogique, etc. , bref tout le contraire de la politique suivie par DARCOS. Ce n'est pas un stage lancé sans aucune préparation, ni des élèves, ni des intervenants, sans aucun lien avec les équipes enseignantes, qui pourra résoudre les difficultés des élèves entrant en terminale et encore moins de celles et ceux entrant à l'université ! Demander aux équipes de direction des établissements sélectionnés de « recruter » fin juin des élèves susceptibles d'être volontaires pour suivre 2 semaines de stages en août, de recruter les intervenants, d'organiser avec la Région la « réquisition » des personnels TOS permettant l'ouverture des établissements, n'a pour seul objectif que d'alimenter la machine à communiquer du ministère !

Le dispositif de réussite scolaire se décompose en trois mesures : accompagnement des lycéens tout au long de l'année, stages pendant les vacances et sessions d'entraînement aux examens. Le travail serait organisé en petits groupes d'une dizaine d'élèves.

Au-delà des objectifs louables ces dispositifs constituent fondamentalement une attaque très grave du statut enseignant. Ils reposent en effet sur l'embauche d'étudiant-e-s et d'emploi-jeunes pour effectuer les missions normalement réservées aux enseignant-e-s.

Les étudiants, titulaires d'un diplôme bac+2 et se destinant prioritairement à l'enseignement, seront rémunérés en vacation au taux fabuleux de 15,24 € brut de l'heure. Les assistants d'éducation devront au minimum 17 h par semaine pendant 36 semaines pour 635 € brut mensuel (pour un mi-temps, compte tenu d'un crédit d'heures de 100 h en temps de préparation et de 100 h pour la formation universitaire ou professionnelle). Salaire dérisoire, contrats de travail précaires – de plus en plus souvent inférieurs à un an – pour un travail s'apparentant à celui d'un enseignant. Car, en effet, la circulaire « propose » des révisions et approfondissement sur des questions au programme, l'entraînement à la dissertation, à l'oral, aux épreuves de langue vivante, aux épreuves de sciences ou l'organisation et les méthodes de travail. Il s'agit bien là d'activités constitutives du métier d'enseignant !

Quant aux enseignant-e-s, si celles et ceux qui participeront au dispositif seront rémunérés en HSE, rien n'est prévu pour les temps de concertation nécessaires entre les professeurs ayant en charge les classes et les « assistants » censés venir en aide à leurs élèves en difficulté, d'où un accroissement du travail « gratuit ».

Ce n'est pas en saupoudrant (2 établissements par département) des moyens inacceptables (emplois précaires, non qualifiés) que l'on remplacera les milliers de postes d'enseignant-e-s supprimés !

Les circulaires de mise en œuvre de ces dispositifs prévoient un vote en Conseil d'Administration après consultation du CVL (Conseil de Vie Lycéenne) et du conseil pédagogique. Il faut y dénoncer cette supercherie, ne pas se laisser illusionner par les promesses de soutien et de lutte contre l'échec scolaire et refuser le remplacement des enseignant-e-s par des vacataires et assistants d'éducation !

Le dernier CA du lycée Apollinaire a pour sa part refusé massivement les stages d'été et majoritairement refusé de prendre part au vote sur le dispositif de réussite scolaire.

Jean-Pierre QUARTIER

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE

Tout le monde connaît les CAPA et CAPD, instances consultatives qui traitent de nos carrières individuelles (mutation, changement d'échelon, listes d'aptitude,...). Beaucoup ignorent la signification des acronymes CTPA et CTPD.

Pourtant ces Comités Techniques Paritaires Académiques (ou Départementaux) abordent concrètement tous les points qui nous mobilisent aujourd'hui. Le CTPA, composé pour moitié de représentants des personnels et pour moitié de représentants de l'administration, qui se réunit 6 fois dans l'année a débattu, en séance plénière et en groupes de travail spécifiques, des points suivants :

- Bilan de rentrée 1er et 2ème degré ;
- Préparation de rentrée 1er et 2ème degré : évolution de la carte de formation ;
- Postes spécifiques (nationaux et académiques) : création et suppression ;
- Dotation Horaire Globale ;
- Implantation et redéploiement d'emplois : filières administrative, laboratoire et médico-sociale ;
- Moyens d'assistance éducative et de surveillance ;
- Moyens de direction, d'enseignement, d'éducation : créations, suppressions et redéploiements de postes en lycées et lycées professionnels ;
- Plans académiques de formation continue 1er et 2ème degré ;
- Présentation des B.O.P. (Budget Opérationnel de Programme) ;
- Régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;

- Etat d'avancement du dossier relatif au transfert des personnels TOS.

Seules quatre organisations syndicales atteignent le seuil de représentativité leur permettant de siéger en CTPA : la FSU, l'UNSA, le SNALC et la CGT Educ'Action. Disposant d'un représentant et d'un suppléant nous pouvons faire intervenir des experts (représentants le 1er degré ou les ATOSS). Notre syndicat siège de même au CTPD des Alpes Maritimes qui traite plus particulièrement du 1er degré et des collèges. Nous siégeons aussi au CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) et au CDEN (Conseil Départemental de l'EN) qui réunissent en plus des personnels et administration, les parents d'élèves, les représentants des collectivités locales et des organisations professionnelles (dont la CGT). Ces conseils se penchent entre autres sur les schémas de formation, les opérations de construction, les structures pédagogiques des nouveaux établissements ou les études prospectives d'évolution des populations à scolariser.

Ces instances paritaires ne sont que consultatives et si leur consultation est obligatoire elles n'ont pas de pouvoir décisionnel. Il en ressort un sentiment frustrant de dialogue de sourds, les représentants de l'administration



présentant et justifiant en particulier les réductions de moyens avec le discours du ministère auquel les représentants syndicaux opposent un refus catégorique sans que cela n'influence les décisions finales. Mis à part quelques ajustements, qui ont cependant leur importance, obtenus en marge, il n'y a guère que le redéploiement des CPE que nous avons pu reporter d'un an et limiter cette année, grâce à la forte mobilisation des établissements concernés. Sachant que les mesures prises, comme les suppressions de postes, sont ensuite présentées comme ayant été actées en CTPA, la question peut se poser de l'intérêt de notre participation à ces instances. Quel que soit le fossé qui nous sépare de nos interlocuteurs qui ne peuvent que reproduire le discours officiel, nous ne pouvons nous dispenser de ces espaces de dialogue. Nous devons user de la représentativité obtenue par les voix des personnels enseignant et ATOSS qui nous font confiance pour, d'une part, avoir accès aux projets du rectorat en temps utile pour en informer nos adhérent-e-s et d'autre part pouvoir faire entendre nos positions directement au Recteur et à son administration.

Jean-Pierre Quartier

NECESSITE ET LIMITES DES AG INTER ETABLISSEMENTS

De même que dans d'autres académies, en particulier en Ile de France, des AG Inter-Etablissements ont été initiées dans le Var puis dans les Alpes Maritimes. L'AG de Nice rassemble hebdomadairement depuis les vacances de Pâques des enseignant-e-s, syndiqué-e-s (CGT Educ'Action, SNES, SGEN, SUD) ou non, de plusieurs établissements du département ainsi que des parents d'élèves de la FCPE, des lycéen-ne-s et des représentants syndicaux. Réunissant de 15 à 60 participant-e-s cette AG s'est réunie dans les locaux de la CGT, de la FSU et de la FCPE.

Même si chaque AG départementale a son histoire propre, elles répondent aux mêmes besoins des collègues les plus engagé-e-s dans la résistance face aux attaques du gouvernement : besoin d'être en lien avec les autres collègues en lutte, de savoir ce qui se passe dans les autres établissements, besoin d'agir, de prendre des initiatives, de lutter.

Ces AG rassemblent alors à la fois : des collègues déçus par la lourdeur des processus décisionnels des syndicats (et des intersyndicales), déçus de la mollesse de certaines fédérations qui n'osent pas appeler à la grève quand les lycéen-ne-s sont dans la rue, qui n'appelle qu'à des journées de mobilisations éparpillées sans oser frapper quand « ça fait mal » ; (bac, rentrée de septembre, ...) des militants qui sont persuadés, c'est le cas de la CGT Educ'Action mais aussi de la FCPE, qu'un mouvement revendicatif ne peut prendre l'ampleur nécessaire pour

gagner qu'en se nourrissant de l'énergie, du dynamisme, de celles et ceux qui sont les plus déterminé-e-s. Notre combat ne peut se limiter à attendre qu'une réunion parisienne inter organisations décide d'une stratégie, répercutée ensuite par les instances départementales.

Ces deux démarches qui se complètent ont impulsé à NICE une AG vivante, riches de débats enrichissants et de propositions d'actions. Permettant un échange permanent entre enseignant-e-s, lycéen-ne-s et parents, elle est à l'origine de 2 opérations de blocage du rectorat. Mais le principal actif de cette AG est d'avoir su s'organiser indépendamment des syndicats et d'avoir mis en place une liste de diffusion permettant un contact direct entre les établissements. Véritable aiguillon des structures syndicales elle les place devant leurs responsabilités en exigeant d'eux des réponses claires. La question de la pertinence de la participation au dialogue avec le ministère alors que celui-ci pratique avec arrogance la politique du fait accompli est cruellement d'actualité alors que les principales fédérations ont accepté de signer un document sur de prétendus points de convergence pour espérer infléchir la réforme du lycée déjà tracée par Darcos, celui-ci se servant de ces signatures pour cautionner sa politique réactionnaire.

Le dynamisme et l'enthousiasme ne doivent cependant pas faire oublier le triste constat de la faible combativité de nos collègues. Même si celle-ci s'explique (marre des jours de grève ponctuels, manque de

volontarisme des centrales syndicales, ignorance des menaces qui pèsent sur l'Education Nationale, ...) il est loin d'être évident que les vœux de « soulèvement général » formulés dans les AG puissent se concrétiser sur le terrain. Une autre erreur à éviter serait, par réaction aux reproches formulés précédemment, de vouloir se passer des syndicats, voire d'espérer construire une nouvelle organisation qui serait plus radicale, plus combative et issue de la base.

Les syndicats, outre qu'ils interviennent dans tous les aspects de notre vie professionnelle (défense du personnel, politiques de l'Education, cartes scolaires, mouvements, etc.), assurent la pérennité de la défense et de la représentation des personnels, et de tous les personnels (en particulier les syndicats généraux comme la CGT Educ'Action) alors que les AG, coordinations, comités de lutte, n'ont que des durées de vie liées aux combats qui les ont suscités. Les syndicats, par leur

histoire, leurs militants et par leurs ressources (cotisations des adhérent-e-s essentiellement) fournissent les moyens tant humains que matériels permettant aux personnels de s'informer, se former, s'organiser et de se mobiliser.

Ces deux démarches, AG et syndicats, ne sont pas antagonistes et c'est pourquoi la CGT Educ'Action et ses militant-e-s ont été dès le début partie prenante des AG et continueront à la fois de les soutenir, d'appeler à y participer, d'être à l'écoute de ce qui s'y dit et de transmettre à nos instances nationales les aspirations des camarades en lutte.

Jean-Pierre Quartier



BAC PRO 3 ANS : ON Y EST! VIGILANCE ABSOLUE!

La rénovation de la voie professionnelle décrétée par X.DARCOS se met en place en cette rentrée 2008 malgré tous les avis négatifs émis (rapports, enseignants, parents, élèves, etc.) et toutes les actions menées par les personnels (grèves, pétitions, courriers).

Le Ministre a signé un protocole d'accord avec quelques-unes des organisations syndicales qui avaient elles décidées de participer à ces semblant de discussions, notamment le SNETAA, le SNPDEN-UNSA, l'ID-FAEN et le SGEN-CFDT.

La CGT Educ'Action et la FSU qui avaient décidé de ne pas participer à ce simulacre de négociations n'ont, elles, pas signé ce protocole.

Dans notre Académie, et bien que les représentants des personnels élus, siégeant au CTPA, se soient prononcés majoritairement contre la mise en place du Bac Pro 3ans, notre Recteur en a fait tout autrement et l'a « généralisé » à 1 ou 2 exceptions près ! Nous allons donc devoir faire avec en cette rentrée 2008. Cependant il nous faudra être vigilant-e-s et attentif-ve-s sur sa mise en place. Des promesses ont été faites au niveau des moyens qui seront donnés aux établissements pour accompagner cette « réforme ». A nous de veiller à ce qu'ils soient attribués!

Depuis le mois de mars, tous les inspecteurs de spécialité ont réunis à la hâte des commissions de réflexion (composées d'enseignant-e-s) chargées de « repenser » les programmes des 3 années. Dans la mesure où la formation sera réduite d'un an, il faut bien redéfinir, reformuler les programmes. Mme Chapey, doyenne des

inspecteurs, nous a affirmé, lors d'un comité de suivi académique sur la mise en place du Bac Pro 3ans, que tout s'est déroulé dans les meilleures conditions et que des progressions seront mises en ligne sur le site du rectorat, et donc à la disposition des personnels dès la fin juin ! Apparemment il n'y a actuellement que des recommandations pour la seconde !

D'autre part, on nous a également promis que des stages seront programmés afin de dispenser aux enseignant-e-s qui n'ont jamais eu de Bac Pro la formation nécessaire à l'enseignement dans ces sections.

Il sera important de vérifier que les heures promises par le rectorat (300Heures) pour effectuer du soutien aux élèves en difficultés soient bien arrivées dans les établissements en complément de la DHG et distribuées là où il faut!

Mais au delà de cette situation, il nous faut, comme nous l'avons dit lors du congrès de la CGT Educ'Action, poursuivre et amplifier notre mobilisation contre la généralisation des bac Pro en 3 ans. Car dans de nombreuses académies les recteurs n'ont pas généralisé le Bac Pro 3 ans.

En effet, l'objectif « énoncé » par le ministère ne pourra être atteint par une majorité d'élèves. C'est méconnaître les élèves de lycée professionnel que de prétendre le contraire. Et c'est pourquoi, et dans l'intérêt des élèves nous devons défendre le Bac Pro en 4 ans (2+2).

Rappelons que, nous, CGT Educ'Action, ne sommes pas contre le Bac Pro 3 ans pour certain-e-s élèves mais que nous sommes contre sa généralisation.

Supprimer le BEP est une hérésie ! Le BEP permet aux élèves d'acquérir des techniques de bases transversales, de dépasser pour beaucoup d'entre-eux et d'entre-elles leurs difficultés scolaires, d'affirmer et de préciser en deux ans leur projet professionnel pour s'orienter vers un bac professionnel ou un bac technologique.

C'est pourquoi nous vous demandons à toutes et tous d'être vigilant-e-s en cette rentrée 2008 et de nous tenir informé des difficultés que vous pourriez rencontrer lors de la mise en place du Bac Pro 3 ans dans votre établissement.

Il est fort possible que la mise en place du Bac Pro 3 ans entraîne une réduction de l'offre de formation pour les élèves. Des sections de BEP qui recrutaient à 24 ou 30 élèves recruteront à 12 ou 15 élèves (c'est le cas à Pierre SOLA en électrotechnique). Donc nous vous demandons d'être attentif-ve-s ! Nous avons besoin de vos informations pour pouvoir agir.

Ne laissons pas démanteler l'enseignement professionnel !

Faisons-nous entendre !

Exigeons le meilleur pour les élèves des LP !

Joël Denneulin

STOP A LA DEMOLITION DE LA FONCTION PUBLIQUE ! DEMAIN TOUS ET TOUTES PRÉCAIRES ? APRÈS-DEMAIN LICENCIABLES ?

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) prône un « resserrement » de l'Etat. Pour cela, le gouvernement Sarkozy a lancé en juillet 2007 une démarche de soit disant « modernisation » de l'Etat à marche forcée, destinée à aboutir à des mesures concrètes lors de conseils de modernisation et à une programmation budgétaire entre 2009 et 2011.

Attention, ce sont les fondements de notre société qui sont remis en cause à travers un sigle peu familier, volontairement obscur la "RGPP". Il y a bien des raisons de s'alarmer et de continuer à se mobiliser.



De quoi s'agit-il ?

La Révision Générale des Politiques Publiques, révolution dans la réforme de l'Etat selon François Fillon, vise à pressurer les finances publiques et à réduire de façon drastique les moyens de l'Etat dont la doctrine "faire mieux avec moins" se traduit, entre autres, par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Selon le Gouvernement

La fonction publique actuelle est confuse, insuffisamment efficace et coûteuse. La RGPP a pour ambition de remettre à plat l'ensemble des missions de l'Etat, d'identifier les réformes qui permettront d'en réduire les dépenses tout en -soi disant- adaptant les administrations au besoin des citoyens et en améliorant l'efficacité des politiques publiques. Toujours selon le gouvernement, les économies dégagées grâce aux réorganisations et à la diminution des effectifs permettront de financer le renforcement de certaines politiques et les grandes priorités du gouvernement.

Le gouvernement Sarkozy veut faire reculer l'action publique, le champ de la solidarité et de la redistribution, maintenant considérés comme une charge financière insupportable pour la nation, et réduire en cinq ans les dépenses publiques (exigence européenne de réduction de la dette publique à moins de 60%, équilibre budgétaire, objectif de réduction de 4 points des prélèvements obligatoires sur dix ans).

En fait il s'agit purement et simplement de la réduction des moyens du service public à coup de restructurations et de suppressions d'emplois. Moins d'Etat,

moins de services publics, moins de personnels, une marchandisation plus grande de la société, la non satisfaction des besoins sociaux, voilà ce que le gouvernement nous prépare. Quel est le processus?

La « modernisation de l'Etat », de ses structures et de son action, sous le vocable de Révision Générale des Politiques Publiques est mise en œuvre par le gouvernement dans tous les ministères.

La démarche repose sur des audits confiés aux inspections générales et, surtout, à des cabinets privés suivis de décisions politiques prises en Conseil de la modernisation des politiques publiques

(CMPP), instance réunie autour du président de la République et de l'ensemble du gouvernement.

Cette réforme de l'Etat est menée au pas de charge. La RGPP est l'urgence de ce gouvernement. Le CMPP s'est déjà réuni 3 fois décidant de plus de 300 mesures sans réelle concertation ni vote parlementaire*. Les ministères s'organisent ensuite pour concrétiser les réformes.

Des décisions sont prises dans la précipitation sans s'entourer des garanties les plus élémentaires. Par exemple, le baccalauréat professionnel en trois ans ou à la suppression de la carte famille nombreuse de la SNCF annoncée au 2ème conseil de modernisation et des politiques publiques.

* L'ensemble des mesures RGPP adopté en conseil de modernisation des politiques publiques sera ensuite inscrit dans la loi de programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011.

De lourdes conséquences pour les usagers et les personnels

La RGPP a des conséquences dans tous les domaines de notre vie quotidienne (refonte de la carte judiciaire, suppressions de près de la moitié des conseils de prud'hommes, fermeture de services et d'hôpitaux de proximité, restructuration de la carte de la défense, prise en charge d'une partie des dépenses de la Sécurité Sociale par les mutuelles...).

Elle s'attaque à l'éducation, la santé, la famille, l'emploi et la formation professionnelle, avec toujours comme objectif affiché, un moindre coût pour les finances publiques, moins d'emplois publics, moins

de subventions, moins d'Etat.

La RGPP c'est déjà des suppressions d'emplois par milliers et la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires : - 22 900 en 2008 et - 30 000 annoncés pour l'année 2009.

L'éducation nationale paie le plus lourd tribut avec une ponction de 13 500 postes en 2009 qui s'ajoutent aux 11 200 postes déjà supprimés en 2008.

Il fallait donc un volet « gestion de ressources humaines » à la RGPP, c'est le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Loi mobilité boîte à outils de la RGPP!

Adoptée en première lecture au Sénat le 29 avril, elle concerne les trois versants de la Fonction publique et représente des dangers énormes. Totalement liée à la stratégie de la RGPP, si elle était votée par le parlement, elle constituerait l'outil pour réduire d'une manière draconienne les missions publiques de la Santé, de la territoriale, de l'Etat, supprimer des fonctionnaires, casser leur statut et déléguer au privé des missions publiques.

Un des articles prévoit la création d'une nouvelle situation statutaire dans laquelle serait placé le fonctionnaire « privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi ». A l'issue d'une période pendant laquelle l'administration chercherait à favoriser le reclassement professionnel, dans la Fonction publique ou dans le secteur privé, le fonctionnaire pourrait être mis « d'office en disponibilité ». Ce serait la fin de l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent titulaire sur un emploi qui est ainsi programmée. Ce serait aussi l'introduction du licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée.

Le projet de loi envisage la généralisation du temps incomplet auprès de plusieurs employeurs. Ainsi, la précarité chez les fonctionnaires s'installerait durablement comme dans le privé, ceci sans aucune mesure de consolidation du décompte du temps de travail, de mesure de l'amplitude de celui-ci ...

Il est aussi prévu de modifier le Code du Travail pour permettre à l'administration et à ses établissements publics d'avoir recours à l'intérim « pour pourvoir rapidement des vacances temporaires d'emplois ou faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers ou à des surcroûts d'activités ». Cette mesure est présentée cyniquement comme destinée à « limiter la reconstitution d'un volet d'emploi précaire dans l'administration ».

Au-delà de la modification et de la précarisation du statut de fonctionnaires, la RGPP et son bras armé la loi de mobilité feraient passer d'une fonction publique de corps à une fonction publique de métiers.

Malgré la volonté d'aller vite du gouvernement, ce projet de loi dite de « mobilité », n'a finalement pas été examiné par les député-e-s lors de la session parlementaire de juin, mais le serait dans les premiers jours d'octobre. Au-delà des problèmes de calendrier des travaux parlementaires évoqués par le gouvernement, nul doute que celui-ci est gêné aux entournures et que les mobilisations du premier semestre 2008 dans la Fonction publique ont contribué à ce report.

La CGT ne peut accepter ce qui constituerait une régression fondamentale à la fois pour le service public et pour l'emploi. C'est parce que les droits et devoirs des fonctionnaires - contenus dans le statut général - n'existent que parce qu'ils sont une garantie pour tous les citoyens et les citoyennes d'égalité de traitement sur tout le territoire et de démocratie que le gouvernement envisage d'y mettre fin. La Fonction Publique nous voulons la maintenir et l'améliorer.

D'ores et déjà, il faut tout mettre en œuvre pour la construction d'une nouvelle mobilisation Fonction Publique cohérente et convergente dès la rentrée pour le retrait de ces textes.

Toujours signable en ligne à l'adresse suivante, la pétition:

<http://service-public-notre-richeesse.fr>

Florence Ciaravola. Odile Perriolat

Le Livre Blanc ou la fin du statut de la Fonction publique ?

Le projet de loi « mobilité » est considéré par son rapporteur au Sénat comme transitoire et technique !

Il n'est que l'avant goût de ce qui attend les fonctionnaires, **puisque un projet de loi de refonte de la Fonction publique doit être présenté dans les prochaines semaines.** Ce projet de loi devrait s'appuyer sur le Livre Blanc de Jean-Ludovic Silicani, remis le 17 avril au ministre chargé de la Fonction publique.

Première suggestion de l'auteur du rapport : l'introduction du mérite dans la rémunération par l'intermédiaire des entretiens d'évaluation !

Autre innovation : redéfinir la place du contractuel. Il suggère que sur le même emploi, il soit possible d'avoir indifféremment soit un fonctionnaire, soit un contractuel, ce qui conduit à un élargissement discret, mais certain de possibilités de recourir à l'emploi non statutaire.

De plus, l'administration pourrait embaucher sur des contrats de droit privé dans certains cas !....

ALERTE SUR LES ASSISTANT-E-S D'EDUCATION

Il n'y a plus de postes d'AED. Le rectorat a attribué à chaque établissement une dotation horaire avec comme consigne donnée aux chefs d'établissement de recruter des AED sur 10 mois et à temps partiel.

Le rectorat fait ainsi des économies budgétaires et demande aux chefs d'établissement et aux CA de gérer la pénurie en rendant les personnels plus flexibles. Rappelons que les AED étaient déjà des personnels précaires au sein des EPLE: Contrat d'un an, renouvelable chaque année. Avec ce nouveau dispositif, c'est encore plus de précarité qui s'installe.

Le secteur de la vie scolaire est devenu une des variables d'ajustement du rectorat en matière budgétaire. Mais c'est aussi un moyen pour réduire les chiffres du chômage!

Depuis 2003, la CGT dénonce ce « statut » d'AED qui n'est pas compatible avec un statut d'étudiant-e ou avec une formation professionnelle, y compris pour résoudre le problème des ressources financières pour la poursuite d'études. Par ailleurs, il y a beaucoup d'abus au niveau des missions, des horaires de travail, des congés d'examen, beaucoup d'autoritarisme et une crainte constante des personnels de ne pas voir renouveler leur contrat.

Comment peut-on intégrer un projet éducatif lorsqu'on exerce à temps partiel ou à mi temps pour l'année?

Eduquer à la citoyenneté, lutter contre les incivilités et les violences, privilégier le dialogue avec l'élève, nécessite une équipe stable, bien formée et bien payée.

PERSONNELS PRECAIRES : LA CGT EDUC'ACTION EN AUDIENCE AU RECTORAT

La CGT Educ'Action représentée par V.Hible, C.Geley, F. Lazmany, R.de Varent et J.Denneulin a été reçue par M.Schmitt Secrétaire Général du rectorat à propos des personnels précaires. Voici les grandes lignes des points que nous avons abordés.

RENTREE 2008 – CDD-CDI

En ce qui concerne les personnels contractuel-le-s, le rectorat considère 2 types de personnels.

D'une part, il justifie l'emploi de personnels contractuel-le-s dans certaines disciplines « rares » faute de concours pour le recrutement de ces personnels. C'est le cas à Pasteur par exemple ! Donc ces enseignant-e-s seront reconduit-e-s sur un poste.

D'autre part, en ce qui concerne les autres disciplines où il y a aujourd'hui pléthore de TZR (résultats des suppressions massives de postes et du mouvement inter) et comme ceux-ci seront utilisés, le Rectorat ne fera appel aux contractuel-le-s en CDD qu'avec parcimonie !

En effet, le secrétaire général met en avant l'équilibre budgétaire ! Car la gestion s'effectue dans le cadre de la LOLF. Il y a un double contrôle : nombre d'emplois et masse salariale et faire attention aux emplois non utilisés !! (TZR qui sont sans élèves). Gestion des BMP : des consignes ont été données pour que les BMP soient de 6 heures minimum (affectation de stagiaires ou de CDI). Concernant les CDI, le secrétaire général annonce qu'il n'y aura pas de licenciement (trop coûteux). Selon lui, les « carrières sont ouvertes ». Reste à définir le sens de cette expression... Notons que les CDI seront affectés après tous les titulaires, donc fin août voire début septembre. Il représente une variable d'ajustement comme le sont les stagiaires IUFM.

PLAN DE « DEPRECARISATION »

Chacun a accès à la formation continue et peut préparer le concours interne.

Nous avons évidemment rappelé qu'il était difficile voire impossible pour un-e contractuel-le en CDD ou en CDI de préparer un concours de plus en plus difficile parce que le nombre de postes est réduit. La CGT revendique l'intégration des contractuel-le-s avec une année de formation comme tous les stagiaires.

Devant la logique explicitement chiffrée du rectorat, nous avons opposé le vécu des personnes.

En outre, nous avons dénoncé l'absence d'évolution de salaires, voire des sous-rémunérations au vu des diplômes pour certain-e-s d'entre elles-eux.

M. Schmitt a pris note de notre demande de respecter la grille indiciaire correspondant aux diplômes.

EVS-AVS

(emploi de vie scolaire et accompagnement vie scolaire ; recrutement de personnel en contrat aidé de type CAE ou CAV)

Nous avons aussi évoqué les personnels 1er degré pour demander que ces tâches pérennes soient assurées par des personnels pérennes. Pour les emplois affectés auprès des directeurs-trices, autant le Ministère doit prendre acte des besoins en termes d'aide et de secrétariat révélés par ces postes, autant nous réaffirmons que ce type de contrat doit être abandonné au profit d'emplois statutaires. Pour celles et ceux qui accompagnent les élèves handicapé-e-s, nous avons dénoncé qu'aucune information ne leur ait été donnée sur la possibilité de postuler sur les emplois d'Avsi de droit public (1 an renouvelable 5 fois). L'Etat assumerait ainsi dans l'immédiat sa responsabilité d'employeur, en attendant une vraie solution statutaire.

Réponse du secrétaire général : - nous ne maîtrisons pas les conditions de ré-emploi !

- les AVS seront renouvelé-e-s à hauteur de 1 pour 1, les autres le seront à hauteur de 50% - ce sont des actions que nous ne pilotons pas;

- sensible à la perte de compétences que constituerait le départ des CAE/CAV sur fonction d'AVS, il va étudier avec les IA la possibilité de les basculer sur les postes de droit public

Notons que dans le Var, 250 contrats d'EVS/AVS ne sont pas renouvelés à cause

Quand le CDI a sonné !

GRETA - LYCEE/COLLEGE

La CGT Educ'action est intervenue auprès du rectorat à plusieurs reprises pour des personnels de la formation initiale comme de la formation continue qui après 6 ans de CDD pouvaient prétendre à un CDI selon la loi européenne de 2005.

Cette loi transpose le droit communautaire à la fonction publique et vise la lutte contre la précarité et l'usage abusif de CDD. Cette directive européenne, réaffirme que les contrats de travail à durée indéterminée sont la forme générale de relations de travail .

Mais, ne nous leurrions pas: le CDI n'est pas la titularisation, ni un dispositif qui rentre dans un processus de titularisation. La CGT revendique la titularisation. Nous avons la conviction que le CDD sur plusieurs années dans la Fonction publique pose de graves problèmes dans la mesure où le recours aux CDD, dans le Code du Travail, est limité dans le temps. Il est donc important de faire respecter la loi minimale de juillet 2005 offrant la reconduction par décision expresse de 6 années de CDD en CDI.

Comme il sera important d'aller plus loin sur la reconnaissance des périodes travaillées en vacation : nul ne peut soutenir que les vacations (200H en FI et 250H en FC) ne sont pas juridiquement des périodes de travail à durée déterminée !

CDI en formation initiale :

Pour une collègue de la formation initiale, c'est depuis mars que le CDI aurait dû être proposé. La « cédésation » ne peut intervenir qu'en septembre selon le rectorat. Faux! Aucun texte ne fixe de mois. C'est le mois du premier contrat signé qui compte.

CDI en formation continue :

Pour deux salariées du greta de la Dracénie, c'est la réception d'une lettre de non

renouvellement de leur contrat qui a conduit à une forte mobilisation de la cgt educ action et des personnels.

Rien ne justifiait une telle précipitation d'autant que les contractuelles en question interviennent depuis un peu moins de deux années sur deux actions pilotes financées par la Région – le SEDOP et les ETAPS - actions renouvelées tout dernièrement en utilisant leur CV gage de compétences et de qualification et reconnus par le principal financeur.

Rappelons ici que la Région tout comme le GRETA est garant d'un service public de qualité, et qu'il serait fort regrettable de ne pas tenir compte des différentes notes de la Région concernant la trop grande précarité des personnels issues du secteur de la formation continue.

Nous pensons qu'un établissement public ne saurait négliger les aspects en lien avec l'ensemble des droits, ceux qui régissent les relations contractuelles salariés – employeurs, conseil d'administration – administrés, ainsi que les relations conventionnelles qui lient les financeurs – notamment ici la région - à leur prestataire – le GRETA de la Dracénie.

Il a fallu que la CGT intervienne au rectorat auprès du secrétaire général, intervienne auprès des élus de la Région, pour que les CDI soient enfin proposés.

Dans le Greta de la Dracénie, depuis mars, la CGT Educ'Action a gagné trois combats sur le temps de travail des coordonnateurs (échec de la direction d'une tentative d'un retour au 39H), la rémunération et la reconnaissance des heures sup et enfin deux contractualisations. Reste à mettre en place les augmentations de salaires, le respect des instances obligatoires et à gagner l'éradication des contrats illégaux que sont les MAPA.

de la diminution de l'enveloppe budgétaire de l'Etat.

AED (assistant d'éducation)

"Nous ne pouvons créer 1200 emplois d'AED alors que nous avons supprimé un nombre important de postes d'enseignants !"

Notons que les établissements disposent d'une enveloppe d'heures pour les AED. Une note du secrétaire général envoyée aux chefs d'établissement conseille de recruter dorénavant les AED sur des temps partiels.

Il semble que le rectorat demande aux chefs d'établissement de participer à la diminution des chiffres du chômage !

Elections décembre 2008 pour les non titulaires

(personnels enseignants, personnels de vie scolaire, personnels administratifs)

Le plus grand flou règne encore sur l'organisation de ces élections. Une obligation est faite de les organiser – enfin ! - en 2008. Il

s'agit, par ces élections de mettre en place dans chaque rectorat des commissions consultatives paritaires compétentes pour les personnels non titulaires de l'EN, élus pour 3 ans. Le vote se déroulera par sigle, les organisations syndicales désigneront leurs représentants en fonction de leurs résultats et du nombre de sièges obtenus.

Ce sera pour la CGT une autre manière de faire avancer la cause de la dé-précarisation.

Un groupe de travail sur les élections professionnelles dans l'Education est annoncé pour septembre !!!

Rappelons que les organisations syndicales doivent déposer leurs listes le 7 octobre...

Groupe de travail affectation des contractuel-le-s

Un groupe de travail sera convoqué (peut-être) pour l'affectation des contractuel-le-s fin août. Les calendriers sont serrés !!!